



DOSSIER DE MECENAT

AU SERVICE DU JEU ET DE L'ÉDUCATION



**VENI
VIDI
LUDI**



**UNE MAISON
DES JEUX**



**UNE
LUDOTHEQUE
ITINERANTE**



**DE L'ÉVÉNEMENTIEL
ET DES ANIMATIONS
LOCALES**



ASSOCIATION VENI VIDI LUDI
Jérôme Nud
contact@venividiludi.fr
07 82 47 82 47
www.venividiludi.fr

Siège social
33 rue Jean Boyer
60590 Sérifontaine

Maison des jeux
5 rue Jules Ferry
60590 Sérifontaine



SOMMAIRE

**PRESENTATION DE
L'ASSOCIATION
VENI VIDI LUDI**



P.4



**POURQUOI
LE MECENAT ?**

**LES PROJETS A
SOUTENIR**



P.8



**LES AVANTAGES
POUR
LES MECENES**

**MODALITES DE
PARTENARIAT**



PRESENTATION DE Veni Vidi Ludi

NOTRE MISSION

Veni Vidi Ludi est une association loi de 1901 dédiée à la promotion du jeu comme outil éducatif, social et culturel. Nous œuvrons pleinement dans le champ de l'éducation populaire et de l'éducation pour tous, tout au long de la vie de chacun.

Nous développons nos actions à travers trois grands pôles :

▶ LA MAISON DES JEUX

La Maison des Jeux est un espace dédié à la découverte et à la pratique du jeu sous de nombreuses formes. Ouvert à tous, ce lieu propose des séances de ludothèque, des ateliers thématiques et un accompagnement pédagogique par le jeu, en lien avec les structures éducatives et le public du territoire.

▶ LA LUDOTHEQUE ITINERANTE

La Ludothèque Itinérante permet d'amener le jeu au plus grand nombre, notamment en zones rurales et quartiers prioritaires. Ces interventions mobiles, se déplacent directement auprès des écoles, centres sociaux, EHPAD et toutes structures désireuses de proposer des animations ludiques.

▶ L'EVENEMENTIEL ET L'ANIMATION LOCALE

Nous participons activement à la dynamisation de notre territoire à travers l'organisation d'événements ludiques, favorisant la rencontre et l'échange entre les publics.



L'accessibilité

Permettre à tous, quel que soit leur milieu, d'accéder à des expériences ludiques enrichissantes.

Le vivre ensemble

Par le biais du jeu, de la culture et des loisirs, nous créons des espaces de partage et de plaisir intergénérationnels, favorisant la cohésion sociale.

La solidarité

Nos activités sont accessibles aux publics fragilisés et visent à favoriser l'insertion sociale et éducative de chacun.

La liberté

Nous défendons l'accès de tous à des espaces d'éducation à la liberté et expérimentons un modèle associatif basé sur la coopération et la valorisation des compétences de chacun.

L'éducation populaire

Nous accompagnons les structures éducatives, sociales et de loisirs en utilisant le jeu comme un levier pédagogique essentiel. Notre approche favorise l'apprentissage, l'inclusion et le développement des compétences, en complément des méthodes éducatives traditionnelles.

L'innovation

Développer de nouvelles approches pédagogiques et sociales à travers le jeu.

L'engagement pour la jeunesse

Notre politique interne et sociale est fortement orientée vers l'intégration des jeunes. Nous accueillons des volontaires en service civique, des stagiaires et des jeunes de tous horizons pour les associer activement à nos projets et leur offrir une expérience formatrice et enrichissante.



NOS REALISATIONS EN CHIFFRES

30 000
participants
annuels à nos
animations



3 pôles d'activités

Maison des jeux

Ludothèque itinérante

Evènementiel

Des partenariats
avec plus de
150 structures
éducatives et
culturelles



POURQUOI le mécénat ?

IL PERMET DE

○ **Renforcer l'accès au jeu et aux loisirs**

pour tous les publics,
y compris les plus éloignés

○ **Développer de nouvelles activités**

et des projets innovants

○ **Garantir la pérennité de nos actions**

en diversifiant nos sources
de financement

Les mécènes bénéficient d'une visibilité accrue, d'un impact direct sur l'éducation populaire et d'un **avantage fiscal de 60 % du montant de leur don**, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes. Ce dispositif, conforme à la loi Aillagon du 1er août 2003, permet aux entreprises mécènes de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés.

Par exemple, un don de **10 000 €** ouvre droit à une réduction d'impôt de **6 000 €**, ne représentant ainsi qu'un coût réel de **4 000 €** pour l'entreprise mécène (dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes).

LES PROJETS à soutenir

LA MAISON DES JEUX

OBJECTIF : Développer un espace de référence pour la culture ludique et favoriser l'accès au jeu pour tous.

▶ UN LABEL "EDUCATION LUDIQUE"

Avec la création d'un programme d'accompagnement scolaire par le jeu.

▶ UNE LUDOTHEQUE PARTICIPATIVE

Acquisition de nouveaux jeux grâce à des dons et tests en avant-première par les mécènes.

BUDGET 7 000€



LA LUDOTHEQUE ITINERANTE

OBJECTIF : Amener le jeu au plus grand nombre, notamment en zones rurales et quartiers prioritaires.

▶ UN BUS LUDIQUE POUR TOUS

Acquisition d'un véhicule aménagé pour organiser des séances de jeux mobiles.

BUDGET 25 000€



ÉVÉNEMENTIEL ET ANIMATION LOCALE

OBJECTIF : Créer des événements ludiques pour promouvoir la culture du jeu et favoriser la rencontre des publics.

▶ UN FESTIVAL DU JEU

Grand événement annuel avec animations et espace dédié aux mécènes.

▶ ACTIONS LOCALES

Interventions et animations pour dynamiser notre territoire d'ancrage.

BUDGET

20 000€



FONCTIONNEMENT ET PERENNISATION

OBJECTIF : Garantir la viabilité et la croissance de Veni Vidi Ludi en mobilisant des mécènes pour des besoins structurels.

▶ MECENAT DE COMPETENCES

Expertise comptable, financière, développement web, formation des équipes...

▶ MECENAT EN NATURE

Acquisition de matériel informatique, mobilier, véhicules utilitaires.

▶ MECENAT STRUCTUREL

"Adoptez un projet" : Permettez à votre entreprise de soutenir un projet spécifique sur la durée en finançant une action ciblée (ex : acquisition de matériel ludique, bourses pour enfants défavorisés, développement d'un programme éducatif...). Cet engagement pluriannuel garantit un impact durable et mesurable, tout en offrant une visibilité renforcée à votre entreprise sur nos supports et événements.

BUDGET

23 000€





POUR LES MECENES

les avantages

EN DEVENANT MECENE, VOUS BENEFICIEZ



D'une réduction fiscale de 60 % sur le montant du don.



D'une visibilité renforcée à travers nos supports de communication et événements.



D'une implication directe dans des projets à fort impact éducatif et social.



D'une opportunité d'engagement RSE concret aligné avec les valeurs de votre entreprise.

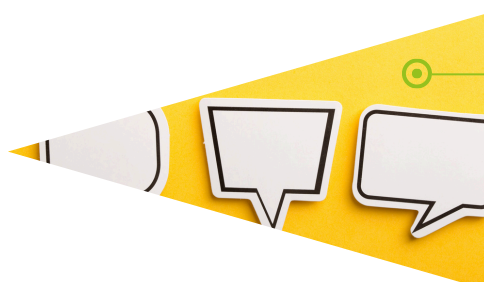


CONTREPARTIES OFFERTES AUX MECENES

En fonction du niveau d'engagement, nous proposons :

Visibilité et communication

Mention du mécène sur notre site web, réseaux sociaux, supports de communication et documents institutionnels

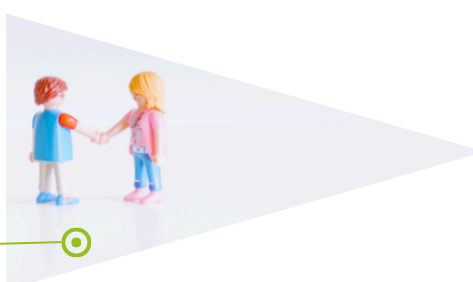


Partenariats événementiels

Invitations à des événements exclusifs, possibilité de prise de parole lors d'une manifestation

Accès privilégié aux activités

Visites des projets soutenus, sessions de découverte et rencontres avec nos équipes



Mécénat de compétences et implication des salariés

Possibilité pour les collaborateurs du mécène de participer activement à nos actions (bénévolat, mentorat, journées solidaires)



Rapports d'impact et reconnaissance institutionnelle

Envoi de bilans d'impact, certificats de reconnaissance et valorisation dans nos publications officielles



À noter : Nos contreparties respectent la réglementation du mécénat et restent proportionnelles à l'engagement du mécène, sans constituer une prestation commerciale.

MODALITÉS DE partenariat

TYPES DE MECENAT

▶ MECENAT FINANCIER

Soutien direct à un projet ou à l'ensemble des activités.

▶ MECENAT DE COMPETENCES

Mise à disposition de savoir-faire et d'expertises.

▶ MECENAT EN NATURE

Don de matériel, de services ou de locaux.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

▶ POUR LE MECENE

Visibilité, participation aux événements, reconnaissance officielle.

▶ POUR VENI VIDI LUDI

Suivi et communication sur l'impact du mécénat.



EXEMPLES D'IMPLICATION DES MECENES

Nous offrons plusieurs possibilités aux entreprises et mécènes qui souhaitent s'engager à nos côtés, selon leur domaine d'expertise et leur niveau d'implication. Voici quelques exemples concrets de partenariat :

▶ MECENAT FINANCIER : SOUTIEN DIRECT AUX PROJETS



Exemple : Une entreprise finance l'achat de matériel pour la Ludothèque Itinérante.

Impact : 100 nouvelles familles ont accès aux jeux chaque mois dans les zones rurales.

Exemple : Une fondation soutient l'acquisition de jeux vidéo pédagogiques pour sensibiliser au numérique.

Impact : 50 familles participent à des ateliers préventifs à la Maison des Jeux.

▶ MECENAT DE COMPETENCES : PARTAGE D'EXPERTISE

Exemple : Un cabinet comptable offre une assistance pour structurer la gestion financière de l'association.

Impact : Une meilleure gestion budgétaire permettant d'optimiser les ressources et d'accueillir plus de bénéficiaires.

Exemple : Une entreprise de développement web nous accompagne sur nos plateformes numériques (Monday, Make, Wix...).

Impact : Simplification des démarches pour les familles et gain de temps administratif.





MECENAT EN NATURE : DONS MATÉRIELS ET LOGISTIQUES



Exemple : Un concessionnaire automobile fournit un minibus pour la Ludothèque Itinérante.

Impact : Extension du périmètre d'action avec 20 nouvelles interventions mensuelles en zone rurale.

Exemple : Une entreprise d'édition de jeux de société fait don de 200 jeux pour la Maison des Jeux.

Impact : Enrichissement de l'offre ludique et diversification des animations proposées.



ENGAGEMENT DES SALARIÉS ET IMPLICATION TERRAIN

Exemple : Une entreprise encourage ses collaborateurs à accompagner des enfants et des familles lors d'événements ludiques organisés par Veni Vidi Ludi.

Impact : Renforcement des liens sociaux et immersion des salariés dans une mission solidaire et culturelle.

Exemple : Une entreprise propose à ses employés de consacrer une journée de bénévolat pour aider à la gestion et à l'animation d'un festival du jeu

Impact : Contribution directe à la réussite d'un événement majeur et valorisation de l'engagement des salariés.

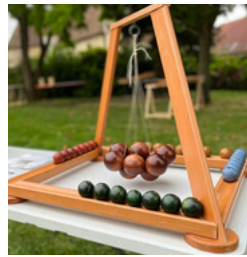
Exemple : Une entreprise offre des ateliers de sensibilisation aux métiers du jeu et du numérique à destination des jeunes publics.

Impact : Développement des compétences, montée en expertise et élargissement des perspectives professionnelles.

Exemple : Une entreprise organise une journée de bénévolat où ses salariés animent des ateliers de jeux en EHPAD.

Impact : Renforcement du lien intergénérationnel et moments de convivialité partagés.







**MERCI DE VOTRE INTERET ET DE VOTRE
ENGAGEMENT EN FAVEUR DU JEU ET DE
L'ÉDUCATION !**



**VENI
VIDI
LUDI**



**UNE MAISON
DES JEUX**



**UNE
LUDOTHEQUE
ITINERANTE**



**DE L'ÉVÉNEMENTIEL
ET DES ANIMATIONS
LOCALES**



ASSOCIATION VENI VIDI LUDI
Jérôme Nud
contact@venividiludi.fr
07 82 47 82 47
www.venividiludi.fr

Siège social
33 rue Jean Boyer
60590 Sérifontaine

Maison des jeux
5 rue Jules Ferry
60590 Sérifontaine